

**DELIBERATION**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JANVIER 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 34  
Pouvoirs : 3  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 24/01/2017

Le 30 janvier 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Yann GALLAY

**OBJET : ASSAINISSEMENT – Implantation de la nouvelle station de Fareins**

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement rappelle au Conseil que suite à la mise en demeure des services de l'Etat, la CCDSV doit remplacer l'unité de traitement des eaux usées de la commune de Fareins.

Les études d'avant-projet réalisées par Réalités Environnement en décembre 2016 ont identifié 3 sites d'implantations pour l'implantation de cette unité de traitement.

La Mission Inter-Services de l'Eau et de l'Environnement (MISEN) doit donner son avis sur le choix d'implantation de cette station le 14 février prochain avant le dépôt du Dossier Loi sur l'Eau.

Trois sites ont été identifiés et présentent chacun des avantages et des inconvénients :

- Site 1 : terrains de la station d'épuration actuelle, pas de contraintes techniques mais de nombreuses contraintes règlementaires (plateforme remblayée en zone inondable, périmètre de sites classés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France) ; un intérêt foncier (terrain public voisin disponible) et un rapport technico-économique favorable ;
- Site 2 : au sud du château de Fléchères : des contraintes techniques (linéaires de refoulement importants, rejet en Saône éloigné), environnementales (faible pouvoir de dilution du cours d'eau où rejeter les effluents, contraintes de traitement plus importantes), foncières (terrain à acquérir) ; pas de contraintes règlementaires bien que dans l'axe de visibilité du château et hors du périmètre de protection des MH.
- Site 3 : à proximité de la station existante à l'Est de la RD933, peu de contraintes techniques et règlementaires (hors zone inondable et périmètre classé), faible foncier disponible et proximité avec les habitations.

Les coûts estimés pour les travaux (réseaux, STEP, bassin d'orage, démantèlement des ouvrages existants) et pour l'exploitation sont les suivants :

- Site 1 : 1.93 M€ travaux et 91 k€ fonctionnement annuel,
- Site 2 : 2.26 M€ travaux et 101 k€ fonctionnement annuel,
- Site 3 : 1.91 M€ travaux et 101 k€ fonctionnement annuel,

Après consultation, la mairie de Fareins et le bureau du 12 janvier 2017 ont émis un avis favorable pour le site 1, dont le rapport technico économique au regard des contraintes techniques et environnementales et sur le plan financier est le meilleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le choix d'implantation de la nouvelle unité de traitement des eaux usées de la commune de Fareins sur le site 1, en réutilisant et étendant le site de l'actuelle station.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 FEV. 2017** A Trévoux, le 30 janvier 2017  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170130-2017C02-AS

Affichage le :

**- 3 FEV. 2017**

**Le Président,  
Bernard GRISON**

